

## HERBICIDE PROWL<sup>MD</sup> H<sub>2</sub>O

Micro-encapsulé pendiméthaline dans un support aqueux

MICROCAPSULE SUSPENSION

### COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

(NE PEUT ÊTRE MIS EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES,  
EXCEPTÉ POUR LES OIGNONS SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX)

**GARANTIE :** Pendiméthaline ..... 455 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one,  
à raison de 0,0025% à titre d'agents de conservation

**N<sup>O</sup> D'HOMOLOGATION** 29542

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673

**CONTENU NET :** 5 L à 1000 L, Vrac

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

PROWL est une marque déposée de l'American Cyanamid, utilisée avec permission  
par BASF Canada Inc.

## MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS UTILISER** pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation/potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

### Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

**NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE).

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

### Zones tampons

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (incluant les prairies, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive), les habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens/marins.

Méthode application	Culture	Zones tampons (mètres) nécessaire pour la protection de :						Habitat terrestre
		Habitat d'eau douce aux profondeurs de:			Habitat estuarien/marin aux profondeurs de :			
		Moins de 1 m	1 à 3 m	Plus que 3 m	Moins de 1 m	1 à 3 m	Plus que 3 m	
Pulvérisateur agricole*	Oignons à bulbes secs en terre noire	15	5	2	40	15	5	5
	Maïs de grande culture	5	2	1	20	10	3	2
	Oignons secs dans les sols minéraux de l'ouest du Canada	5	2	1	20	5	3	2
	Oignons secs dans les sols minéraux de l'est du Canada	5	3	1	25	10	4	4
	Soya	5	2	1	15	5	2	2
	Haricots adzuki, mange-tout et de Lima	5	2	1	15	5	2	2

\* Dans le cas des pulvérisateurs de champ, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur (hauban, rideau) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou du sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm au-dessus du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon des produits qui est la plus grande (la plus restrictive).

## MAÏS DE GRANDE CULTURE

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué sur le maïs supprimera certaines graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges (voir la section appropriée sous la rubrique "Instructions pour l'application" pour les mauvaises herbes supprimées).

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué comme suit, seul en traitement de prélevée ou en mélange en réservoir avec l'atrazine, BANVEL II ou MARKSMAN en prélevée ou en post-levée. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être aussi appliqué en postlevée comme mélange en réservoir avec ELIM EP 25% DF, ELIM EP 25% DF plus BANVEL II, ACCENT 75 DF plus BANVEL II, glyphosate ou MARKSMAN + glyphosate. Appliquer les mélanges en réservoir en postlevée avec le glyphosate au maïs tolérant au glyphosate seulement (c.-à-d. les variétés avec le gène Roundup Ready<sup>MD</sup>).

Pour un traitement non sélectif et une suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles sélectionnées, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide liquide Roundup<sup>MD1</sup> ou l'herbicide liquide Touchdown<sup>MD</sup> iQ™ et appliqué après le semis mais avant l'émergence de la culture.

Les traitements avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** mélangés en réservoir sont plus efficaces dans la suppression des mauvaises herbes lorsqu'il y a suffisamment de pluie dans les sept jours suivant l'application. S'il faut sarcler, en raison de formation de croûte au sol, de sol compacté ou de germination de mauvaises herbes avant que la pluie ne tombe, pratiquer un travail superficiel du sol (avec un houe rotative par exemple) et s'assurer que les semences de maïs sont au-dessous de la surface travaillée. Après un traitement en post-levée hâtive, attendre 7 à 10 jours avant de sarcler. Les graminées annuelles doivent être au stade de la deuxième feuille ou moins avant l'application en post-levée hâtive. Un travail superficiel du sol ou un travail à l'aide d'une houe rotative améliorera généralement la suppression des mauvaises herbes.

Lire et suivre les directives sur l'étiquette des produits associés dans le mélange en réservoir concernant les précautions spécifiques, les restrictions et l'information concernant l'application.

### CLASSIFICATION DES SOLS

La texture des sols est classée comme grossière, moyenne ou fine. Ces termes se définissent plus précisément comme suit:

- Grossière - sable, sable loameux ou loam sableux
- Moyenne - loam sablo-argileux, argile sableuse, loams, limon, loam limoneux
- Fine - loam limono-argileux, loam sablo-argileux, loam argileux, argile limoneuse, argile

---

<sup>1</sup> Herbicide liquide Roundup original, herbicide liquide Roundup Transorb, herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 ou herbicide liquide Roundup Ultra2

## RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION DE LA MÊME CULTURE ET LES ROTATIONS

Pour les mélanges en réservoir avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**, suivre les restrictions des produits utilisés dans le mélange en fonction de la culture.

Dans le cas où la culture est un échec, seule la culture initiale (maïs) peut être semée dans le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** à condition que la profondeur de semis se situe sous la couche de sol travaillée. Il y aura des dommages à la culture si l'ensemencement a lieu dans la couche travaillée du sol qui a été traitée avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. **NE PAS** semer de maïs si la préparation du champ avant de semer à nouveau incorpore l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans la zone de germination des semences.

Le champ traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être ensemencée de maïs ou de soya l'année suivant l'application. Les cultures ensemencées à l'automne (blé d'hiver, orge d'hiver, colza d'hiver) ne doivent pas être mises en terre dans un champ où l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** a eu lieu au printemps précédent.

## APPLICATION AVEC FERTILISANTS LIQUIDES

On peut effectuer des applications en prélevée de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** seul ou de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus atrazine, BANVEL II ou MARKSMAN avec des fertilisants liquides, au taux de 200 litres de fertilisant liquide par hectare.

**NE PAS appliquer l'herbicide PROWL H<sub>2</sub>O avec des fertilisants liquides en post-levée. Les applications en postlevée doivent se faire en diluant seulement dans l'eau.**

### Détermination de la compatibilité des fertilisants liquides

Si le mélange fertilisant et herbicide se sépare dans le réservoir de pulvérisation, l'équipement pourrait se boucher et l'application deviendrait inégale, entraînant sans doute une mauvaise suppression des mauvaises herbes et des dommages à la culture. Il faut toujours avoir recours à une détermination de la compatibilité entre l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** seul ou avec d'autres herbicides et le fertilisant liquide à utiliser, en suivant les directives suivantes:

1. Verser 0,5 L de fertilisant dans un contenant de 1 L.
2.
  - i) Lors de l'utilisation de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** seul, ajouter la quantité adéquate de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** tel que spécifiée au tableau ci-dessous.
  - ii) Lors de l'utilisation de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** en mélange en réservoir, ajouter d'abord la quantité requise du produit associé avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** selon le tableau, puis la quantité adéquate de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.
3. Fermer le contenant et bien mélanger pendant 10 secondes. Laisser ensuite reposer pendant 30 minutes et observer le résultat. Regarder plus spécifiquement les signes de séparation comme une couche huileuse ou la présence de globules, de boue, de flocons, ou de toute autre forme de précipité.
4. Déterminer la compatibilité :
  - i) Si le mélange fertilisant et herbicide(s) ne présente aucun signe de séparation, utiliser ce mélange en réservoir dans votre pulvérisateur.

- ii) Si la solution se sépare mais se mélange à nouveau rapidement lorsqu'agitée, on peut l'utiliser si un bon niveau d'agitation est maintenu dans le réservoir de pulvérisation.
- iii) Si une fois séparé le mélange ne peut pas être à nouveau mélangé, NE PAS utiliser l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** avec ce fertilisant particulier.

Quantité d'herbicide, selon le produit utilisé, à ajouter à 0,5 L de solution de fertilisant liquide*				
Litres de fertilisant liquide à appliquer par hectare	Herbicide <b>PROWL H<sub>2</sub>O</b> seul	Aatrex Liquid 480 ou Aatrex Nine-O**	Herbicide BANVEL II	Herbicide MARKSMAN
200	9 mL	8 mL ou 4 g	3 mL	11 mL

\* Selon les taux d'utilisation maximums recommandés sur l'étiquette de chaque produit

\*\* Pour l'atrazine à différente concentration, ajuster la dose en conséquence

## RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois par saison.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une année consécutive.

**NE PAS INCORPORER OU DE SÉRIEUX DOMMAGES AU MAÏS POURRAIENT SURVENIR.**

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** avec des fertilisants liquides en post-levée.

L'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** est restreinte seulement au maïs cultivé dans des sols de texture moyenne ou fine qui contiennent plus de 3% de matière organique.

NE PAS utiliser sur du maïs cultivé en sols organiques ou terres noires.

À moins d'indications contraires, NE PAS ajouter d'huile ou surfactant lors des applications en postlevée.

Le lit de semis devra être ferme, émotté et sans débris. Semez le maïs à AU MOINS 4 cm de profondeur afin de s'assurer que la graine est bien couverte.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprime certaines graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges alors qu'elles germent mais il ne peut supprimer les mauvaises herbes déjà en place. Détruire les mauvaises herbes existantes avant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** (à l'exception de traitements de combinaison spécifiques recommandés pour l'application en post-levée ou lorsque mélangé en réservoir avec le glyphosate et appliqué comme traitement de prélevée). La suppression peut être réduite par des conditions d'humidité excessive, de froid inhabituel, de chaleur ou de sécheresse, ce qui retarde la germination ou l'étend sur une longue période de temps.

Lorsqu'appliqué selon les indications de l'étiquette et en conditions normales de croissance, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** ne causera aucun dommage à la culture. Une application excessive peut entraîner une perte de culture ou des dommages, ou encore laisser des résidus dans le sol. Une application inégale peut réduire la suppression des mauvaises herbes ou causer des dommages à la culture.

Les maladies des jeunes plants, la température froide, l'humidité excessive, l'ensemencement profond, un sol au pH élevé ou à salinité élevée ou la sécheresse peuvent affaiblir les jeunes plants et

les plantes et augmenter la possibilité de dommages causés à la culture par l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Dans ces conditions, le rendement de la culture peut être réduit.

NE PAS servir en pâture le maïs immature ou le maïs coupé pour l'ensilage dans une période inférieure à 100 jours suivant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

NE PAS appliquer sur le maïs sucré ou sur le maïs cultivé pour ses semences.

## **INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION**

Appliquer l'herbicide de façon uniforme avec un équipement terrestre calibré adéquatement en utilisant 200 L/ha d'eau ou plus.

Utiliser un pulvérisateur à basse pression bien calibré (138 kPa à 276 kPa) doté de buses à jet plat de type 80° ou 110° afin d'obtenir une distribution uniforme et rendre la dérive minimale. Maintenir la conduite de retour au fond ou près du fond du réservoir afin de minimiser la formation de mousse. Les filtres des buses ne doivent pas être plus fins que 50 mailles.

### **A. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O seul**

#### **Calendrier d'application**

Prélevée - après l'ensemencement, avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes

**Taux d'application:** 3,7 L/ha de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**

Herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué seul selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

#### **Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Panic d'automne  
Sétaire verte

#### **Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chénopode blanc<sup>1</sup>  
Amarante à racine rouge<sup>1</sup> (Répression seulement)

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

### **B. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + glyphosate (Herbicide Liquide Roundup<sup>1</sup> ou Touchdown iQ)**

Pour un traitement de brûlage et une suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles sélectionnées, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être mélangé en réservoir à une dose de 3,7 L/ha avec l'herbicide liquide Roundup<sup>1</sup> ou l'herbicide liquide Touchdown iQ et appliqué après le semis mais avant l'émergence de la culture.

Consulter l'étiquette du glyphosate pour les doses d'application et les mauvaises supprimées par le glyphosate aussi bien que pour des recommandations, précautions and restrictions supplémentaires.

<sup>1</sup> L'herbicide liquide Roundup Original, l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 ou l'herbicide liquide Roundup Ultra2

**C. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + ATRAZINE (Herbicide Liquide Aatrex 480, Atrazine 480, Aatrex Nine-O, Atrazine 90WG ou Atrazine 90WP)**

**Calendrier d'application**

Prélevée - après l'ensemencement, avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture  
Post-levée - avant le stade de la deuxième feuille des graminées annuelles et jusqu'au stade de la quatrième feuille du maïs inclusivement

**Taux d'application**

Période d'application	Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O	Herbicide Aatrex Liquide 480 ou Atrazine 480*	Herbicide Aatrex Nine-O, Atrazine 90WG ou Atrazine 90WP*
Prélevée	3,7 L/ha	3,1 L/ha	1,7 kg/ha
Postlevée	3,7 L/ha	3,1 L/ha	1,7 kg/ha

\*pour l'atrazine à différente concentration, ajuster la dose en conséquence

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

**Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)<sup>1</sup>  
Panic d'automne  
Sétaire verte  
Sétaire glauque

**Mauvaises herbes à feuilles larges**

Petite herbe à poux  
Chénopode blanc<sup>2</sup>  
Amarante à racine rouge<sup>2</sup>  
Renouée  
Abutilon<sup>3</sup>

<sup>1</sup> l'application en prélevée seulement

<sup>2</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

<sup>3</sup> l'application en post-levée hâtive seulement jusqu'au stade de la troisième feuille du maïs

**D. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + Herbicide BANVEL II**

**Calendrier d'application**

Prélevée - après l'ensemencement, avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture  
Post-levée - avant le stade de la deuxième feuille des graminées annuelles et jusqu'au stade de la quatrième feuille du maïs inclusivement

**Taux d'application**

Période d'application	Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O	Herbicide BANVEL II
Prélevée	3,7 L/ha	1,25 L/ha
Post-levée	3,7 L/ha	0,6 to 1,25 L/ha

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

**Graminées**

Échinochloa pied-de-coq<sup>1</sup>  
Digitaire (sanguine et astringente)<sup>2</sup>  
Panic d'automne<sup>2</sup>  
Sétaire verte

**Mauvaises herbes à feuilles larges**

Petite herbe à poux  
Chénopode blanc<sup>3</sup>  
Amarante à racine rouge<sup>3</sup>  
Abutilon

- <sup>1</sup> l'application en post-levée fournit une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe
- <sup>2</sup> l'application en prélevée seulement
- <sup>3</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

**Précaution**

NE PAS appliquer si la température excède 25°C lors de l'application.

**E. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + Herbicide MARKSMAN**

**Calendrier d'application**

Prélevée - après l'ensemencement, avant la levée des mauvaises herbes ou de la culture  
Post-levée - avant le stade de la deuxième feuille des graminées annuelles

**Taux d'application**

Période d'application	Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O	Herbicide MARKSMAN*
Prélevée	3,7 L/ha	3,7 à 4,5 L/ha
Postlevée	3,7 L/ha	3,7 à 4,5 L/ha

\* Consulter l'étiquette de MARKSMAN pour connaître les taux d'application, les recommandations, les précautions et les restrictions.

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes:

**Graminées**

Échinochloa pied-de-coq<sup>1</sup>  
Digitaire (sanguine et astringente)<sup>1</sup>  
Panic d'automne<sup>2</sup>  
Sétaire verte  
Panic capillaire avancé

**Mauvaises herbes à feuilles larges**

Petite herbe à poux  
Chénopode blanc<sup>1, 3</sup>  
Amarante à racine rouge<sup>3</sup>  
Abutilon<sup>4</sup>

- <sup>1</sup> l'application en post-levée fournit une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe
- <sup>2</sup> application en prélevée seulement
- <sup>3</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines
- <sup>4</sup> l'application en prélevée fournit une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe

## Précautions

1. NE PAS appliquer si la température excède 25°C lors de l'application.
2. NE PAS appliquer aux endroits où la dérive pourrait atteindre des cultures sensibles.

## F. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + Herbicide ELIM EP 25% DF

### Calendrier d'application

Post-levée - du stade de la première à la quatrième feuille des graminées annuelles et de l'épi jusqu'au stade trois feuilles du maïs

### Taux d'application

Ajouter un agent surfactant non-ionique à 0,2% v/v (2L/ 1 000 L) au mélange en réservoir.

Période d'application	Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O	Herbicide Elim EP 25% DF
Postlevée	2,2 L/ha	50 g/ha

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

#### Graminées

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Panic d'automne  
Sétaire verte  
Panic capillaire avancé  
Sétaire glauque

#### Mauvaises herbes à feuilles larges

Chénopode blanc<sup>1,2</sup>  
Amarante à racine rouge<sup>1</sup>

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

<sup>2</sup> fournit une suppression partielle et réduit la compétition de cette mauvaise herbe

## G. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + ELIM EP 25% DF + BANVEL II

### Calendrier d'application

Postlevée - au stade de la première à la quatrième feuille des graminées annuelles et de l'épi jusqu'au stade de la troisième feuille du maïs

### Taux d'application

Ajouter un agent surfactant non-ionique à 0,2% v/v (2 L/1 000 L) au mélange en réservoir.

Période d'application	Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O	Herbicide Elim EP 25% DF	Herbicide BANVEL II
Postlevée	2,2 L/ha	50 g/ha	625 mL/ha

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

**Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
 Digitale (sanguine et astringente)  
 Panic d'automne  
 Sétaire verte  
 Panic capillaire avancé  
 Sétaire glauque

**Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chardon des champs (parties aériennes seulement)  
 Spargoute des champs  
 Saponaire des vaches  
 Morelle noire de l'Est  
 Liseron des champs  
 Renouée scabre  
 Renouée persicaire  
 Chénopode blanc<sup>1</sup>  
 Petite herbe à poux  
 Amarante à racine rouge<sup>1</sup>  
 Laiteron des champs (parties aériennes seulement)  
 Sarrasin de Tartarie  
 Abutilon  
 Renouée liseron  
 Moutarde des champs  
 Vélar fausse giroflée

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

**H. Herbicide PROWL H<sub>2</sub>O + ACCENT 75 DF + BANVEL II****Calendrier d'application**

Postlevée - au stade de la première à la quatrième feuille des graminées annuelles et de l'épi jusqu'au stade de la troisième feuille du maïs

**Taux d'application**

Ajouter AGRAL 90 à 0,2% v/v (2 L/1 000 L) au mélange en réservoir.

Période d'application	Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O	Herbicide Accent 75 DF	Herbicide BANVEL II
Postlevée	2,2 L/ha	16,7 g/ha	625 mL/ha

Ce mélange en réservoir appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes suivantes :

**Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
 Panic d'automne  
 Sétaire verte  
 Digitale sanguine<sup>1</sup>  
 Panic capillaire avancé  
 Sétaire glauque<sup>1</sup>

**Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chardon des champs (parties aériennes seulement)  
 Spargoute des champs  
 Saponaire des vaches  
 Liseron des champs  
 Renouée scabre  
 Renouée persicaire  
 Chénopode blanc<sup>2</sup>  
 Petite herbe à poux  
 Amarante à racine rouge<sup>2</sup>  
 Laiteron des champs (parties aériennes seulement)  
 Sarrasin de Tartarie  
 Abutilon  
 Renouée liseron  
 Moutarde des champs  
 Vélar fausse giroflée

- <sup>1</sup> répression seulement  
<sup>2</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

## I. PROWL H<sub>2</sub>O Herbicide + Glyphosate

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué en mélange en réservoir avec le glyphosate comme une application en post-levée au maïs tolérant au glyphosate pour le traitement non sélectif des mauvaises herbes sur l'étiquette du glyphosate et une suppression résiduelle des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges suivantes.

Se référer à l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées en plus de celles énumérées ci-dessous :

### Graminées

Échinochloa pied-de-coq  
 Digitale (sanguine et astringente)  
 Sétaire verte

### Mauvaises herbes à feuilles larges

Chénopode blanc<sup>1</sup>  
 Amarante à racine rouge<sup>1</sup>

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

### Calendrier d'application

Postlevée - au stade de la première à la quatrième feuille du maïs tolérant au glyphosate (c.-à-d. les variétés avec le gène Roundup Ready<sup>MD</sup>)

### Avertissement

Les variétés de maïs qui ne sont pas désignées comme pouvant tolérer le glyphosate seront endommagées ou détruites par ce traitement. Consulter l'étiquette du glyphosate pour d'autres recommandations, précautions et restrictions.

### Taux d'application

Période d'application	PROWL H <sub>2</sub> O Herbicide	glyphosate*
Postlevée	2,2 L/ha	2,5 L/ha de glyphosate (360 g éa/L équivalent)

\* L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate homologuées pour une utilisation comme traitement de post-émergence du maïs tolérant au glyphosate dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, de sel de di-ammonium ou de sel de potassium.

## J. PROWL H<sub>2</sub>O Herbicide + MARKSMAN Herbicide + Glyphosate

L'ajout de l'herbicide MARKSMAN au mélange en réservoir ci-dessus de l'herbicide glyphosate + l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** (voir section I) fournira l'amélioration de la suppression résiduelle des mauvaises herbes à feuille large et graminées annuelles dans le maïs tolérant au glyphosate.

Se référer à l'étiquette du glyphosate pour les mauvaises herbes supprimées en plus de celles énumérés ci-dessous :

#### **Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Sétaire verte

#### **Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chénopode blanc<sup>1</sup>  
Petite herbe à poux  
Amarante à racine rouge<sup>1</sup>  
Abutilon

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

#### **Calendrier d'application**

Postlevée - au stade de la première à la quatrième feuille du maïs tolérant au glyphosate (c.-à-d. les variétés avec le gène Roundup Ready<sup>MD</sup>)

#### **Avertissement**

Les variétés de maïs qui ne sont pas désignées comme pouvant tolérer le glyphosate seront endommagées ou détruites par ce traitement. Consulter l'étiquette du glyphosate pour d'autres recommandations, précautions et restrictions.

#### **Taux d'application**

<b>Période d'application</b>	<b>PROWL H<sub>2</sub>O Herbicide</b>	<b>MARKSMAN</b>	<b>glyphosate*</b>
Postlevée	2,2 L/ha	2,5 L/ha	2,5 L/ha de glyphosate (360 g éa/L équivalent)

\* L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** et l'herbicide **MARKSMAN** sont compatibles avec toutes les formulations liquides de glyphosate homologués pour une utilisation comme traitement de post-émergence du maïs tolérant au glyphosate dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, de sel de di-ammonium ou de sel de potassium.

### **SOYA**

Pour un traitement non-sélectif et une suppression résiduelle tôt en saison des principales graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être mélangé en réservoir à une dose de 2,2 L/ha avec le glyphosate et appliqué comme traitement de surface tôt en pré-semis. Consulter l'étiquette du glyphosate pour les doses d'emploi et les mauvaises herbes supprimées par le glyphosate, tout aussi bien que pour des recommandations, précautions et restrictions supplémentaires. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate homologuées pour un tel traitement en pré-semis avant le soya dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, de sel de potassium ou de sel de di-ammonium.

Ce traitement va uniquement fournir une suppression tôt en saison et devrait être employé dans le cadre d'un programme où une autre application herbicide plus tardive est prévue.

Appliquer uniformément avec un équipement terrestre adéquatement ajusté en utilisant un minimum de 200 L d'eau par hectare. Pour réduire le potentiel de dommage à la culture, ce

mélange en réservoir doit être appliqué avant le semis de soya dans les situations de semis-direct ou de travail réduit du sol. Le soya devrait être semé à un minimum de 5 cm de profondeur.

Une humidité du sol appropriée est nécessaire pour une action maximale. La quantité de pluie ou d'irrigation requise après l'application dépend de l'humidité du sol existante, de la texture du sol et de la teneur en matière organique. Une quantité d'eau suffisante pour humidifier le sol jusqu'à une profondeur de 5 cm est habituellement appropriée.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** procurera une suppression résiduelle tôt en saison des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges suivantes. Consulter l'étiquette du glyphosate pour les doses d'application et les mauvaises supprimées par le glyphosate ainsi que pour des recommandations, précautions et restrictions supplémentaires. Les mauvaises herbes sensibles au glyphosate doivent être émergées au moment de l'application.

#### **Graminées**

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Sétaire verte  
Sétaire glauque

#### **Mauvaises herbes à feuilles larges**

Chénopode blanc<sup>1</sup> (répression seulement)  
Petite herbe à poux  
Amarante à racine rouge<sup>1</sup>

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

## **RESTRICTIONS CONCERNANT LA REPLANTATION ET LES CULTURES SUIVANT LE SOYA**

Pour les mélanges en réservoir de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**, respecter les restrictions de culture du produit associé lors du mélange en réservoir.

Les cultures de rotation suivantes peuvent être semées la saison après l'utilisation de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans le soya :

Maïs de grande culture  
Soya  
Fèves blanches et haricots communs

Les cultures semées à l'automne (blé d'automne, orge d'automne, canola d'automne) ne devraient pas être ensemencées dans un champ qui a été traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** le printemps précédent.

Il n'y a pas suffisamment de données pour définir précisément quelles cultures en rotation supplémentaires peuvent être semées la saison suivant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**. Effectuer un bio-essai (un essai en bande cultivé jusqu'à maturité) l'année avant de cultiver d'autre culture.

Dans le cas d'un semis non réussi, le champ traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencé avec du soya ou du maïs, à condition que la profondeur de semis soit inférieure à la couche labourée à nouveau. Retravailler le sol pas plus profond que la zone traitée. Ne pas appliquer un deuxième traitement de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

## RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois lors de la saison de croissance.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une année consécutive.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** après avoir semé le soya car des dommages à la culture pourraient survenir.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur les sols à texture grossière ou contenant moins de 3% de matière organique.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur le soya à moins de 100 jours de la récolte.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprimera certaines graminées nuisibles et mauvaises herbes à feuilles larges au moment où elles émergent du sol, cependant il ne supprimera pas les mauvaises herbes établies. Des conditions d'humidité excessive, de froid inhabituel, de chaleur ou de sécheresse, qui retarde la germination ou l'étend sur une longue période de temps peuvent réduire la suppression des mauvaises herbes.

### HARICOTS ADZUKI, MANGE-TOUT ET DE LIMA

Pour la suppression des mauvaises herbes annuelles ciblées dans les haricots adzuki, mange-tout et de Lima, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué en pré-semis incorporé à une dose de 2,37 L/ha. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** supprime certaines graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges au moment de leur germination mais ne supprimera pas les mauvaises herbes une fois établies.

Appliquez uniformément avec un équipement terrestre ajusté de façon approprié en utilisant un minimum de 200 L d'eau par hectare. L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** doit être pulvérisé et incorporé au sol avant le semis.

**NE PAS** appliquer après le semis des haricots adzuki, mange-tout et de Lima puisque des dommages à la culture pourraient survenir.

Une humidité appropriée du sol est nécessaire pour un effet maximal. La quantité de pluie ou l'irrigation requise après le traitement dépend de l'humidité existante du sol, la texture du sol et de la teneur en matière organique. Si l'humidité nécessaire n'est pas reçue, un travail du sol est alors recommandé pour détruire les mauvaises herbes échappées.

Une température anormalement froide, excessivement humide ou chaude et des conditions de sécheresse qui retarde la germination ou prolonge la germination sur une longue période peut réduire la suppression des mauvaises herbes.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué selon les indications va supprimer les espèces de graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges suivantes:

**Graminées**  
Sétaire verte

**Mauvaises herbes à feuilles larges**  
Chénopode blanc<sup>1</sup> (répression seulement)  
Amarante à racine rouge<sup>1</sup>

<sup>1</sup> incluant les biotypes résistant aux triazines

## **RÉENSEMENCEMENT ET SUIVRE LES RESTRICTIONS POUR LES CULTURES SUIVANTES : HARICOTS ADZUKI, MANGE-TOUT ET DE LIMA**

Les cultures en rotation suivantes peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** utilisé dans les haricots adzuki :

Maïs de grande culture  
Soya

Les cultures ensemencées à l'automne (blé d'hiver, orge d'hiver, colza d'hiver) ne devraient pas être mises en terre dans un champ qui a été traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** le printemps précédent.

Dans le cas où la culture est un échec, le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être réensemencé avec le soya ou le maïs, il suffit que la profondeur d'ensemencement soit sous le niveau de la terre sarclée. Retravailler le sol traité seulement sans aller plus en profondeur. Ne pas appliquer un deuxième traitement de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

### **RESTRICTIONS ET LIMITATIONS**

Pour une utilisation sur les haricots adzuki cultivé dans l'Est du Canada seulement.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une fois par saison.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** plus d'une année consécutive.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** après le semis de haricots adzuki, mange-tout ou de lima puisqu'il pourrait y avoir des dommages à la culture.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur les haricots adzuki à moins de 90 jours de la récolte.

NE PAS appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur les haricots mange-tout et de Lima à moins de 50 et 80 jours de la récolte, respectivement.

Une température anormalement froide, excessivement humide, ou chaude et sèche qui retarde la germination ou prolonge la germination sur une longue période peut réduire la suppression des mauvaises herbes.

### **OIGNONS À BULBES SECS EN TERRE NOIRE (semis direct seulement)**

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** peut être appliqué au stade de la boucle et au stade de la deuxième vraie feuille de la croissance de la culture. Appliquer, de façon uniforme, le taux recommandé de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** dans 250 L/ha ou plus d'eau avec de l'équipement terrestre. Un traitement avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** NE peut pas supprimer les mauvaises herbes déjà sorties du sol. Détruire les mauvaises herbes existantes avant l'application de l'herbicide

**PROWL H<sub>2</sub>O**. Un traitement avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sera plus efficace pour la suppression si une pluie suffisante tombe ou encore si l'on assure une irrigation par aspersion dans les sept (7) jours suivant l'application.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** appliqué selon les directives supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées suivantes :

Échinochloa pied-de-coq  
Digitaire (sanguine et astringente)  
Sétaire verte  
Sétaire glauque  
Stellaire moyenne  
Chénopode blanc  
Amarante<sup>1</sup>

<sup>1</sup> comprend également les biotypes résistant aux triazines

### Taux d'application

Période d'application	Herbicide PROWL H <sub>2</sub> O
Stade de la boucle dans la croissance de l'oignon	6,6 L/ha
Stade de la deuxième vraie feuille dans la croissance de l'oignon	6,6 L/ha

L'application aux deux stades de la croissance est requise pour assurer une suppression pour la saison, toutefois, suivre les restrictions de la section Restrictions à Suivre Lors des Cultures Suivantes. Des applications séquentielles d'autres herbicides peuvent s'avérer nécessaires pour supprimer un spectre plus large de mauvaises herbes. Consulter les étiquettes des autres herbicides afin de connaître les mauvaises herbes supprimées et les moments propices pour l'application.

### Précautions

1. NE PAS utiliser l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** sur des oignons verts (à botte) et des oignons à repiquer.
2. Les oignons traités avec le pendiméthaline ne doivent pas être donnés en pâture au bétail.

### PRATIQUES CULTURALES APRÈS L'APPLICATION

Si des mauvaises herbes apparaissent, un sarclage peu profond ou à l'aide d'un houe rotative entraînera généralement une suppression accrue. Tout sarclage, quelle qu'en soit la raison, devrait être peu profond.

Dans le cas où la culture est un échec, seule la culture originale (oignons) peut être semée dans le sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

### RESTRICTIONS À SUIVRE LORS DES CULTURES SUIVANTES

Le pendiméthaline, l'ingrédient actif de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**, a le potentiel de demeurer et de nuire lors de la rotation des cultures plantées à la suite des oignons en terre noire.

1. SEULS les oignons peuvent être plantés dans l'année de l'application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**;
2. Les carottes et la laitue en semis direct peuvent être plantées en sol traité avec l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** l'année précédente.

L'information est insuffisante pour ce qui est de déterminer clairement quelles sont les autres cultures qui peuvent être alternées ou quel est l'intervalle de temps approprié avant de planter à nouveau. Les dommages à la récolte suivante peuvent être réduits (1) en pratiquant une seule application par saison (au stade de la boucle par exemple) et (2) en labourant la terre traitée à une profondeur de 30 cm avant d'effectuer la mise en terre d'une autre culture.

Ne pas planter aucune autre culture après mis à part les carottes ou la laitue en semis direct dans les 12 mois suivant la dernière application de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**.

**OIGNONS SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX  
DE L'EST DU CANADA**

Mauvaises Herbes	Taux de PROWL H <sub>2</sub> O	DIRECTIVES
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette	2,2 – 3,3 L/ha	Pas plus de 2 applications par année. Appliquer sous forme de pulvérisation foliaire. Application terrestre seulement. Appliquer dans 250 L d'eau/hectare. Appliquer au stade de 2 à 6 vraies feuilles.

**OIGNONS SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX  
DE L'OUEST DU CANADA**

Mauvaises Herbes	Taux de PROWL H <sub>2</sub> O	DIRECTIVES
Sétaire verte, amarante à racine rouge, chénopode blanc	2,42 L/ha	Une seule application par année. Application terrestre seulement. Appliquer en postlevée. Appliquer au stade de la boucle jusqu'au stade de 2 vraies feuilles. Appliquer dans 250 L d'eau/hectare.

**PLANTATIONS NOUVELLES OU ÉTABLIES D'ARBRES FRUITIERS  
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT  
(pommiers, pêchers, brugnoniers, cerisiers et abricotiers)**

Mauvaises Herbes	Taux de PROWL H <sub>2</sub> O	DIRECTIVES
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette	3,7 L/ha	Une seule application par année. Application terrestre. Pulvérisateur à rampe. Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. <b>Pour utilisation en Colombie-Britannique seulement.</b>

### DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir le réservoir à la moitié ou aux trois quarts avec de l'eau propre ou des fertilisants liquides et brasser. Avant de mélanger **PROWL H<sub>2</sub>O** ou un mélange en réservoir de **PROWL H<sub>2</sub>O** dans un fertilisant liquide, consultez les sections appropriées de l'étiquette pour les usages recommandés dans un fertilisant liquide, les directives d'application et les délimitations de compatibilité. **NE PAS** appliquer l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** avec des fertilisants liquides en postlevée. Les applications en postlevée doivent se faire en diluant seulement dans l'eau.

2. Herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** utilisé seul  
Lors de l'utilisation de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** utilisé seul, ajoutez **PROWL H<sub>2</sub>O** au réservoir rempli en partie lorsque l'agitation est en marche et remplissez par la suite le reste du réservoir avec de l'eau ou un fertilisant liquide.

3. Mélanges en réservoir de l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivez les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Ajoutez les composantes du mélange en réservoir dans l'ordre énuméré ci-dessous avant d'ajouter l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O**:

- (a) Poudre mouillable, Pâte granulée ou Formulations granulées dispersables dans l'eau:  
Lorsque l'eau est utilisée comme support de pulvérisation, ajoutez les matières sèches au réservoir rempli en partie lorsque l'agitation est en marche. Si l'application se fait avec un fertilisant liquide, préparez d'abord une bouillie avec les matières sèches dans l'eau (ratio 1:2) avant l'ajout d'un fertilisant liquide dans le réservoir du pulvérisateur.
- (b) Formulations Liquides:  
Ajouter le liquide au réservoir partiellement rempli tout en brassant.
- (c) Formulations Concentré émulsifiable:

Ajouter le concentré émulsifiable dans le réservoir partiellement rempli tout en brassant.

(d) Formulations Solutions :

Ajouter la solution au réservoir partiellement rempli tout en brassant.

Après avoir complété l'agitation, ajoutez l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** au réservoir rempli partiellement tout en maintenant l'agitation.

Lors du mélange en réservoir de ELIM EP 25% DF, ELIM EP 25% DF plus BANVEL II, ou ACCENT 75 DF plus BANVEL II, assurez-vous que le mélange en réservoir est bien mélangé et est en suspension, par la suite ajoutez un surfactant non-ionique recommandé tel que CITOWETT<sup>MD</sup> PLUS, AGRAL<sup>®</sup> ou AG-SURF<sup>®</sup> au mélange en réservoir.

Remplissez le reste du réservoir avec de l'eau ou de l'engrais liquide tout en maintenant l'agitation.

4. MAINTENIR UNE AGITATION CONTINUELLE LORS DE L'AJOUT DES HERBICIDES ET CE, JUSQU'À CE QUE LA PULVÉRISATION SOIT TERMINÉE. Si la solution de pulvérisation est stable pour une certaine période de temps, une agitation complète est essentielle afin de remettre le mélange en suspension avant de recommencer la pulvérisation.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui attrait à la gestion de la résistance, l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** fait partie du groupe 3. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** et à d'autres herbicides du groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques uniques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** ou les herbicides du même groupe 3 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de travail du sol (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273 ou [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca).

## PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
3. Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Cause une irritation modérée de l'œil. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussures et des bas lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des bas pendant l'application.
5. Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette.
6. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Se laver les mains aussitôt que possible (ou tout autre partie de la peau qui est entré en contact avec le produit) avec du savon et de l'eau et enfiler des vêtements propres.

Retirer les vêtements et l'équipement de protection individuelle immédiatement si le pesticide entre en contact avec la peau soit parce que les vêtements en ont été imbibés, soit à cause d'un déversement. Laver par la suite la peau à fond et remettre des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

Jeter les vêtements et autres matériels absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.

7. À l'exception de l'application sur le soya et les arbres fruitiers, ne pas retourner sur le lieu traité ni autoriser un travailleur à le faire pendant le délai de sécurité de 24 heures.
8. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des secteurs habités ou des secteurs d'activité humaine où se trouvent des maisons, des chalets, des écoles, des zones récréatives, etc. est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
9. Il est recommandé que ce produit ne soit pas appliqué d'une façon qui va toucher les travailleurs ou autres personnes soit directement ou via une dérive. Seules les personnes portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisées à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

## ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ou les aliments pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage du produit.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** gèle aux environs de -9°C et est stable sous des conditions de gel et de dégel. Si ce produit a été entreposé lorsque des températures glaciales sont survenues, bien agiter ou mélanger les composantes du contenant avant l'emploi.

## ÉLIMINATION / DÉCONTAMINATION

### Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

BANVEL et MARKSMAN sont des marques déposées de BASF Corporation, utilisées avec permission par BASF Canada Inc.

<sup>MD</sup>Sauf indication contraire, produits énumérés sont des marques déposées par leurs fabricants respectifs.

GROUPE	3	HERBICIDE
--------	---	-----------

## HERBICIDE PROWL<sup>MD</sup> H<sub>2</sub>O

Micro-encapsulé pendiméthaline dans un support aqueux

MICROCAPSULE SUSPENSION

### COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

(NE PEUT ÊTRE MIS EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES,  
EXCEPTÉ POUR LES OIGNONS SECS DANS LES SOLS MINÉRAUX)

**GARANTIE :** Pendiméthaline ..... 455 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one,  
à raison de 0,0025% à titre d'agents de conservation

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION 29542

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673

**CONTENU NET :** 5 L à 1000 L, Vrac

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive, 5<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario  
L5R 4H1  
1-877-371-2273

PROWL est une marque déposée de l'American Cyanamid, utilisée avec permission  
par BASF Canada Inc.

## PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AERIENNE.
3. Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Cause une irritation modérée de l'œil. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussures et des bas lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des bas pendant l'application.
5. Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette.
6. Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Se laver les mains aussitôt que possible (ou tout autre partie de la peau qui est entré en contact avec le produit) avec du savon et de l'eau et enfiler des vêtements propres.

Retirer les vêtements et l'équipement de protection individuelle immédiatement si le pesticide entre en contact avec la peau soit parce que les vêtements en ont été imbibés, soit à cause d'un déversement. Laver par la suite la peau à fond et remettre des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau.

Jeter les vêtements et autres matériels absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser.

7. À l'exception de l'application sur le soya et les arbres fruitiers, ne pas retourner sur le lieu traité ni autoriser un travailleur à le faire pendant le délai de sécurité de 24 heures.
8. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des secteurs habités ou des secteurs d'activité humaine où se trouvent des maisons, des chalets, des écoles, des zones récréatives, etc. est minimal. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
9. Il est recommandé que ce produit ne soit pas appliqué d'une façon qui va toucher les travailleurs ou autres personnes soit directement ou via une dérive. Seules les personnes portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisées à pénétrer dans le site traité pendant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

## ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ou les aliments pour les humains ou les animaux lors de l'entreposage du produit.

L'herbicide **PROWL H<sub>2</sub>O** gèle aux environs de -9°C et est stable sous des conditions de gel et de dégel. Si ce produit a été entreposé lorsque des températures glaciales sont survenues, bien agiter ou mélanger les composantes du contenant avant l'emploi.

## ÉLIMINATION / DÉCONTAMINATION

### Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.